

Metz

Il en vient aux mains à la sortie du bus devant plusieurs témoins

Le 8 mars dernier, à la sortie du Mettis, place de la République à Metz, un trentenaire a violemment agressé un autre usager pour un motif futile. Il s'en est aussi pris à un témoin courageux, venu s'interposer. L'homme a été jugé en comparution immédiate.

Par **Adrien JACQUOT** - 16 mars 2022 à 18:14 - Temps de lecture : 2 min



Un homme était jugé à Metz pour une rixe qui s'est déroulée place de la République. Photo RL /Karim SIARI

Une arcade sourcilière ouverte, une paire de lunettes cassée, un téléphone portable introuvable... La rixe qui s'est déroulée en pleine journée, le mardi 8 mars, n'est pas passée inaperçue place de la République à Metz. Tout est parti d'une histoire futile. Au moment de descendre du Mettis, Simon* fait face à un homme qui se trouve sur son passage. Plutôt que de lui demander de se déplacer, il passe en

force et fait pleuvoir un déluge d'injures, dont certaines à caractère raciste, sur l'usager. « Quand je m'énerve je ne fais pas attention à ce que je dis », explique le prévenu devant le tribunal de Metz deux jours plus tard.

ACTUALITÉ DES MARQUES

**Découvrez LEGO® Super Mario™**

C'est parti pour un monde d'aventures avec la gamme
LEGO® Super Mario™

Je fonce !

Inspired by  invibes

Le courage d'un témoin

Mais l'homme, bien connu de la justice, ne s'est pas arrêté là. Il a aussi sérieusement ouvert l'arcade sourcilière et mordu les doigts de la victime lors d'un échange de coups. Au cours de la bagarre, le

trentenaire, déjà bien échaudé, a également égaré son téléphone portable. Il a alors redoublé de violence, s'est saisi d'une chaise sur la terrasse d'un café pour la jeter au visage de l'usager, qui a réussi à l'esquiver. La procureure souligne le courage d'un témoin qui s'est interposé au détriment de sa paire de lunettes. Elle requiert six mois de prison avec mandat de dépôt pour le prévenu. Son avocat, Me Julien Grandclaude, souligne le besoin de soins psychiatriques de son client et son état de stress au moment des faits. Il est finalement condamné à six mois de prison sans mandat de dépôt, en plus de plusieurs amendes au titre du préjudice moral et matériel.

*Le prénom a été modifié.

Faits-divers - Justice

Metz



À LIRE AUSSI

La Redoute : Offre Blanc jusqu'à -50%*

La Redoute | Sponsorisé

Forfaits mobiles dès 9€99. Sans engagement

Prixtel | Sponsorisé

En savoir plus

3 conseils pour apprendre une langue étrangère par soi-même

Babbel | Sponsorisé

En savoir plus

Configurez DS 4, une vision inédite de l'automobile

DS Automobiles | Sponsorisé

En savoir plus

Pompe à chaleur financée jusqu'à 100% pour les propriétaires à revenus modestes

Droits en Ligne | Sponsorisé